

CHARTRE D'ENGAGEMENT BÉNÉVOLES

La présente Charte définit le cadre des relations entre le bénévole et les responsables de l'association Asso Siff'l'Art pour le Festif l'Art 15.

Elle est affichée sur place durant toute la durée de l'événement et disponible sur notre site internet <https://festiflart.org/>

Tout bénévole participant au Festif l'Art 15 reconnaît avoir pris connaissance des termes de la présente Charte.

Engagement du Bénévole :

Le bénévole s'engage à être présent sur le site du festival selon la période de présence choisie et en respectant les consignes de stationnement et recommandations qui lui auront été communiquées au préalable.

Cette période est individuellement déterminée à l'avance entre le Bénévole et l'Association et peut se découper comme suit :

- Pendant le Montage du 1er au 5 juillet : Matin (8H30 - 12H00), Après-midi (13H00 - 18H00), Soir (18H00 - 22H30)
- Pendant le Festival les 5 & 6 juillet : arrivée minimum 1 heure avant le début de la mission
- Pendant le Démontage du 7 au 11 juillet : Matin (8H30 - 12H00), Après-midi (13H00 - 18H00), Soir (18H00 - 22H30)

Le Bénévole s'engage à respecter les plannings élaborés et à suivre les consignes données par les Responsables du FESTIF L'ART 15.

Le bénévole doit parfaitement représenter l'esprit du festival qui se veut humain et bienveillant. Il doit être attentif à son comportement afin d'exécuter les tâches qui lui sont confiées avec professionnalisme et refléter ainsi positivement l'image du festival.

Le Bénévole respecte et fait respecter les principes de bienveillance, de communication, de non violence, d'exclusion, de propos raciste et/ou sexistes, de respect de l'environnement. Il s'engage à avertir les personnes compétentes (équipe de sécurité, responsable de pôle, bureau de production) en cas de situation inappropriée ou portant atteinte à l'intégrité physique et/ou morale d'une personne.

En cas de retard ou absence, le Bénévole s'engage à prévenir au plus tôt les Responsables et l'Accueil Bénévole par mail à benevole.festiflart@gmail.com

Il en va du respect envers les bénévoles qui vous précèdent et vous suivent, ainsi que de la bonne tenue du festival et de l'accueil du public.

Le Bénévole s'engage à participer activement aux réunions d'information et aux formations prévues afin de recevoir tous les éléments nécessaires au bon déroulement de sa mission, ainsi que les consignes de sécurité qu'il s'engage à respecter pleinement.



Le Festif l'Art s'inscrit dans une démarche de développement durable et solidaire, et invite ses Bénévoles à y participer activement en respectant les consignes et actions mises en place pour s'inscrire dans cette dynamique.

Le Bénévole autorise l'organisation à exploiter et diffuser, sans contrepartie, les photographies et/ou images vidéo sur lesquelles il est susceptible d'apparaître, réalisées lors des activités bénévoles sur l'événement.

Engagement du Festif l'Art :

Le Festif l'Art s'engage à accueillir les Bénévoles et à veiller à leur bien-être pendant toute la durée de leur présence sur le site.

Le Festif l'Art reconnaît l'importance cruciale de chaque Bénévole, sans lesquels le festival ne pourrait avoir lieu.

Le Festif l'Art s'engage à prendre en considération les remarques et suggestions des bénévoles.

En amont du festival, l'équipe d'accueil des Bénévoles ainsi que les Responsables de pôles seront amenés à contacter les bénévoles par différents moyens (téléphone, visioconférence, mail) afin de favoriser les liens et la communication,

Le Festif l'Art s'engage à mettre à disposition des bénévoles des espaces dédiés au bien-être, comprenant un espace de repos, ainsi qu'à leur fournir un accès aux zones déterminées en fonction des besoins de leurs missions. Les Bénévoles bénéficient d'un accès libre et complet à toutes les zones ouvertes au public.

Pendant la période de Montage et Démontage, un catering sera assuré par notre équipe de restauration.

Le Festif l'Art s'engage à accompagner et informer les bénévoles tout au long de leurs missions.

Conditions d'annulation :

A tout moment, l'engagement entre le Bénévole et le Festif l'Art peut être interrompu en respectant, dans la mesure du possible, un délai de prévenance raisonnable.

Le Festif l'Art peut également mettre fin à la collaboration avec le Bénévole à tout moment en cas de constat de comportement inapproprié ou incompatible avec les missions du Bénévole.

Cette décision entraîne la cessation de tous les avantages consentis par le Festif l'Art au Bénévole et, dans des cas extrêmes, l'interdiction d'accès au site pendant toute la durée de l'évènement.

Merci !

